



Club Black Bass Guyancourtois

4^{ème} Open Carnassier de Guyancourt - 14 octobre 2018

Fiche d'inscription

Nom d'équipe :			
	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Date de naissance</i>
Participant 1 (capitaine) :			
Participant 2 :			
Email :			
Personne à contacter en cas d'urgence :	<i>Nom</i>	<i>Téléphone</i>	

■ Concours par équipe de deux en **no kill** et **leurres artificiels uniquement**.

■ Rendez-vous à **7h00** à la Villa Simone Signoret au bord de l'étang de Villaroy, à Guyancourt.
Début de la pêche à **7h30**, fin à **11h30**.

Règlement par chèque rédigé à l'ordre du Club Black Bass Guyancourtois, non remboursable.

- 2 adultes : 30€
- 1 Adulte et 1 jeune -18ans : 20€
- 2 jeunes -18ans : 10€

■ **Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable** lors du concours.

Je soussigné(e),
parent de l'enfant inscrit au concours, ai pris connaissance que mon enfant mineur doit être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte pendant le concours.

■ Tout participant au concours en accepte le règlement sans réserve (règlement disponible auprès de l'organisation).

Fait à..... le.....

SIGNATURE du capitaine ou du parent responsable pour les mineurs :

A retourner rempli, avec votre chèque, avant le lundi 8 octobre 2018 à :

Jacques JAWORSKI (CBBG), 54 rue Mathilda Gray 78530 Buc



Club Black Bass Guyancourtois

Règlement du concours

1) Modalités

- a) La zone de pêche est constituée des étangs de Villaroy, de la Grande Ile et des Roussières à Guyancourt. Les pêcheurs se déplaceront d'un étang à l'autre, à leur guise, et par leurs propres moyens.
- b) L'épreuve se déroule sur 1 manche, par équipe de 2 pêcheurs.
- c) Les déplacements sont libres, dans le respect des autres compétiteurs et des promeneurs et avec une distance maximale entre chaque membre de l'équipe de 25 mètres.
- d) La pêche s'effectue du bord. L'entrée dans l'eau est formellement interdite, quelle qu'en soit la raison.
- e) La pêche commence et s'arrête aux heures indiquées par l'organisation.
- f) Chaque participant doit respecter la législation en vigueur, et en particulier posséder un permis de pêche valide : permis de la Carpe Guyancourtoise ou permis d'une autre AAPPMA avec le timbre EHGO.
- g) L'inscription est considérée ferme à réception du formulaire d'inscription et du chèque de règlement.
- h) Aucune somme ne sera remboursée en cas de non-présentation.
- i) Le concours est limité à 20 équipes, sur le principe du « premier arrivé premier inscrit » le cachet de la poste faisant foi.
- j) Si les demandes excèdent ce nombre, une liste d'attente sera constituée, les équipes concernées seront prévenues via l'adresse email déclarée sur le formulaire d'inscription.

2) Equipement

- a) La seule technique de pêche autorisée est le lancer aux leurres artificiels.
- b) Une seule canne est autorisée en action de pêche. D'autres cannes en réserve, maintenues hors de l'eau, sont acceptées. Il est permis d'utiliser des arômes artificiels pour imprégner les leurres, l'amorce est interdite.
- c) Liste du matériel indispensable pour concourir en plus de l'équipement de pêche :
 - Un mètre (pour mesurer les poissons capturés).
 - Un stylo (pour remplir la feuille de capture).
 - Un smartphone (pour envoyer les photos des poissons à l'organisation).

3) Captures et comptage des points

- a) Tous les poissons doivent être remis à l'eau vivants et en parfaite condition après leur mesure (un poisson mort ou en mauvais état ne sera pas comptabilisé).
- b) Tous les poissons sont comptabilisés, indépendamment de l'espèce et de la taille, avec un coefficient supérieur sur les poissons maillés.
- c) Chaque binôme doit remplir sa fiche de capture.
- d) Une épuisette est fortement recommandée pour maintenir le poisson dans l'eau dans l'attente de l'arrivée du commissaire.
- e) Les poissons sont mesurés de la pointe de la bouche fermée au bout de la nageoire caudale.
- f) La mesure est arrondie au demi-centimètre près inférieur. Par exemple : un poisson de 21,3cm compte pour 21cm, un poisson de 41,8cm compte pour 41,5cm.
- g) Chaque binôme recevra un badge d'identification le jour J.
- h) Chaque poisson devra être pris en photo devant un mètre, badge visible pour l'identification de l'équipe, et la photo envoyée par MMS au numéro qui sera donné sur le badge.
- i) Seules les photos reçues par l'organisation feront foi.

4) Classement

- a) Le classement est basé sur la longueur totale des prises : Si poisson non-maillé 1 cm = 1 point, si poisson maillé, 1cm = 10 points. Pour le silure, 1cm = 5 points
- b) Les mailles sont les mailles officielles : Perche = 20cm, Sandre = 40cm, Brochet = 50cm. Pour exemple, une perche de 15cm vaut 15 points, une perche de 25cm vaut 250 points.



Club Black Bass Guyancourtois

- c) En cas d'égalité de points, les pêcheurs seront départagés sur la base du plus grand poisson.
- d) Tous les équipes seront classées et récompensées, en particulier : les 3 premiers toutes catégories, le plus gros poisson.

5) Décharge de responsabilité

- a) Chaque participant adulte est entièrement responsable de sa propre sécurité et de ses effets personnels. Rien ne peut rendre les organisateurs responsables de pertes, dommages, vols, décès ou blessures.
- b) Chaque participant reconnaît être titulaire d'une assurance «responsabilité civile» personnelle ou familiale.
- c) Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors du concours.

6) Droit à l'image

Chaque participant autorise la diffusion de son image par les moyens de communication du Club Black Bass Guyancourtois. La possibilité est donnée de s'opposer à la publication d'une photographie déterminée.

7) Sanctions

Tout manquement au règlement, toute attitude jugée nuisible à la bonne image de la pêche (abandon de déchets, état d'ivresse, insultes, non-respect des autres usagers du plan d'eau, etc.), entraînera l'exclusion du concours.

Modalités d'ordre logistique

Localisation exacte du rendez-vous, à l'étang de Villaroy : <https://goo.gl/maps/raK8gBsBokS2>

Possibilité de se garer rue de Dampierre. Autorisation exceptionnelle de pêcher depuis la berge bétonnée.

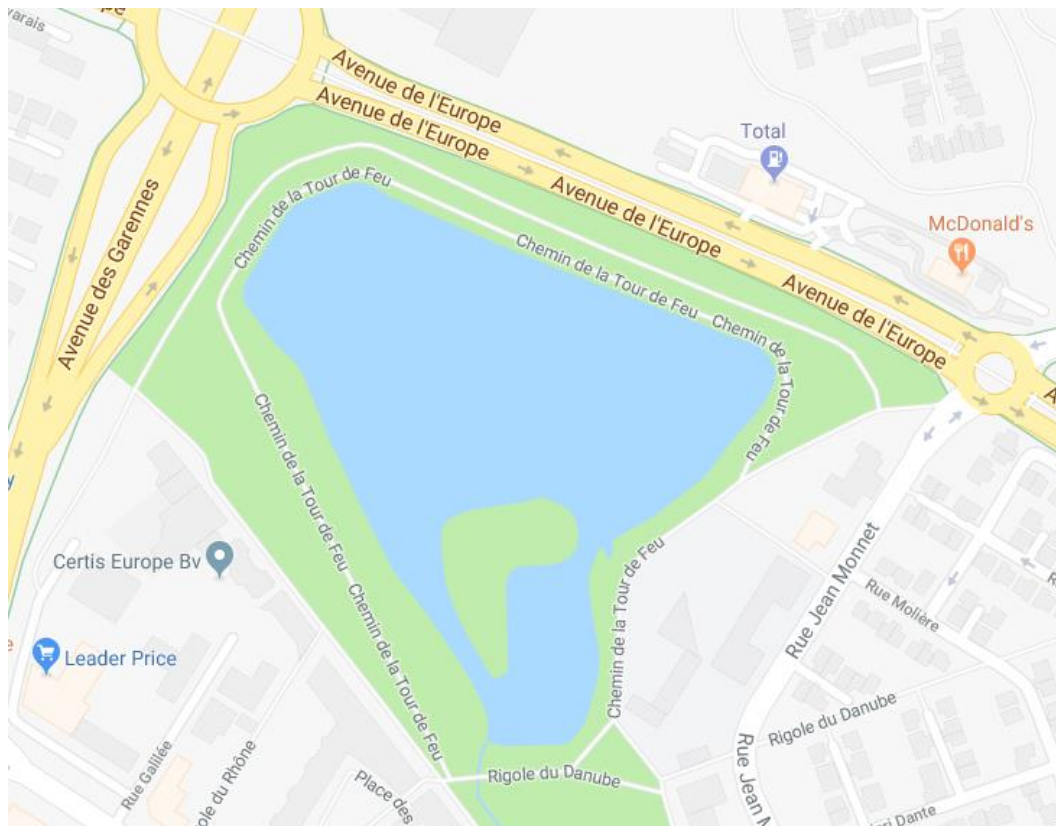




Club Black Bass Guyancourtois

Localisation de l'étang de la Grande Ile : <https://goo.gl/maps/4WMMc8SFpxK2>

Possibilité de se garer autour de l'étang (rue Jean Monnet, parking du McDonalds, rue Galilée...).



Localisation de l'étang des Roussières : <https://goo.gl/maps/vjQXNj9JQQk>

Possibilité de se garer sur le parking indiqué sur le plan. **Attention aux zones de pêche interdites !**

